

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) — DIPLOME D'ETAT AIDE SOIGNANT.E



Objectifs

Valider tout ou partie (validation par blocs de compétences) de diplôme d'Etat d'Aide-soignant.e

Contenus

– Atelier méthodologique : comprendre et s'appropriier le contenu et la finalité du livret 2 – Entretien avec l'expert du diplôme : aider les candidats à repérer et choisir les activités les plus significatives à développer dans le livret 2 – Suivis individuels : accompagner le bénéficiaire à la rédaction de son livret 2 (point sur l'avancement du dossier VAE et conseils rédactionnels) – Ateliers de préparation à l'oral du jury : appréhender le rôle du jury et ses attentes, construire un argumentaire de soutenance, simulation d'entretien

Pré-requis

Avoir reçu sa recevabilité VAE au titre du livret 1 et pouvoir justifier (sauf cas particulier) d'un an d'activité en temps plein (environ 1700 heures) dans une activité correspondant au diplôme visé

Public concerné

Validation

Validation totale ou partielle du diplôme visé En cas de validation partielle, le ou la candidat.e peut bénéficier d'un conseil personnalisé post jury

Débouchés et poursuites d'études

Tout diplôme obtenu par le biais de la VAE à la même valeur et offre les mêmes débouchés qu'un diplôme obtenu par le biais d'une formation certifiante.

Bénéfices professionnels de la VAE : être reconnu dans son métier, sécuriser son parcours professionnel, faciliter sa mobilité professionnelle, engager une évolution professionnelle

Débouchés : accès à l'emploi (EHPAD, cliniques, centres hospitaliers, associations)

Les perspectives d'évolution d'un aide-soignant : après trois années d'expérience, l'aide-soignant peut se présenter aux formations d'infirmier, de laborantin d'analyses médicales, de moniteur éducateur. Il peut également se tourner vers un poste d'assistant dentaire sans formation complémentaire, ou bien passer le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.